

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 6 MARS 2014

Convocation : 27 février 2014

L'AN DEUX MIL QUATORZE, le six mars à 20h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Glanard, Maire.

Présents : MM Glanard, Lebreton Rouby, Saint-Etienne, Schaal, Mayeur, Guéguin, Gascoin, Mmes Poussard, Velin, Lemaire

Absents excusés : Mme Vivien (pouvoir à Mme Poussard)

Secrétaire de séance : M. Schaal

Comptes de gestion 2013 – commune et logement social

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des différents comptes de gestion pour l'exercice 2013, établis par le Trésorier d'Anet,

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2013 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part,

Le maire rappelle que le compte de gestion est conforme au compte administratif pour la commune et que pour le logement social, le compte de gestion reporte les résultats suite à la clôture de ce budget annexe le 31 décembre 2012.

Compte administratif 2013 et affectation de résultats

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets et les pièces de la gestion 2013.

Considérant que M. Philippe Glanard a normalement administré les finances de la commune au cours de l'année 2013,

Approuve à l'unanimité l'ensemble des comptabilités soumises à son examen et dont le détail suit:

1°) Exercice 2013

	Recettes Commune	Dépenses Commune	Solde	Clôture 2012 Log.social
Investissement	498894,23	485572,31	13321,92	19335,82
Fonctionnement	538890,86	387998,14	150892,72	9,60

2°) Résultat de clôture 2013

	Résultat de clôture 2012	Part affectée à l'investissement exercice 2013	Résultat de l'exercice 2013	Résultat de clôture 2013
Investissement	-82029,67 €		13321,92 €	-49371,93 €
Fonctionnement	456879,09 €	75008,47 €	150892,72 €	532772,94 €

3°) Restes à réaliser 2013 :

Dépenses : 67782,96 €

Recettes : 86069,37 €

Compte tenu de ces résultats, le Conseil Municipal décide d'affecter comme suit les résultats :

Section d'investissement :

au compte R1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) 31085,52 €

au compte D001 (résultat d'investissement reporté) la somme de 49371,93 €

Section de fonctionnement :

au compte R002 (excédent de fonctionnement reporté).....501687,42 €

Etude de devis

1-Acquisition tronçonneuse

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des devis adressés par les sociétés :

Heze pour un montant HT de 565,83 €

Sama pour un montant HT de 520,00 €

RETIENT à la majorité de 8 voix la proposition de la société Heze pour l'acquisition d'une tronçonneuse Stihl MS291.

2- Acquisition souffleur

Après avoir pris connaissance des devis adressés par les sociétés :

Heze pour un montant HT de 570,83 €

Sama pour un montant HT de 520,11 €

RETIENT à la majorité de 8 voix la proposition de la société SAMA pour l'acquisition d'un souffleur moteur 4 mix.

3- Renouvellement anti-virus – poste informatique mairie

Après avoir pris connaissance de la proposition de la société Promosoft Informatique de renouvellement de la licence antivirus du poste informatique de la mairie, arrivée à échéance, accepte à l'unanimité de renouveler cette licence pour 3 ans, pour un montant HT de 68,00 €.

Inscription de dépense en investissement et décision d'amortissement

Le maire rappelle que des travaux de création et extension du réseau d'éclairage public confiés au Syndicat départemental d'Energies 28 ont été réalisés en 2013. Cette dépense avait été prévue au budget de l'an dernier. Or, la trésorerie d'Anet demande que celle-ci soit imputée à un compte où aucune somme n'était prévue.

Afin de permettre le paiement rapide de cette facture, il est demandé au Conseil d'approuver l'inscription de cette dépense en investissement au budget primitif 2014, pour un montant de 10.477,38 €.

A l'unanimité, le Conseil accepte l'inscription de cette dépense en investissement.
D'autre part, le paiement de ces travaux peut faire l'objet d'un amortissement.
A l'unanimité, le Conseil décide d'amortir cette somme sur 10 ans, soit 1047,74 € par an, à compter de 2014.
Les crédits seront ouverts aux articles 6811 et 28041582 du budget primitif.

Indemnité 2013 – receveur municipal

Le maire rappelle que le Conseil avait décidé de verser au receveur municipal une indemnité annuelle pour ses prestations de conseil jusqu'à la fin de l'actuel mandat. Un changement de receveur ayant eu lieu depuis le 15 mars 2013, le versement de cette indemnité doit être de nouveau étudié.

A la majorité de 9 voix pour, 3 contre, le Conseil décide de verser à M. Fayol, receveur municipal, une indemnité pour l'année 2013 d'un montant brut de 313,83 €, à compter de sa prise de fonctions le 15 mars.

Projet de nouveau découpage cantonal

Le maire a assisté au débat qui s'est tenu à ce sujet fin janvier. Le département d'Eure-et-Loir comprend désormais 15 cantons. Concernant le canton d'Anet, cinq communes y ont été ajoutées.

La volonté au départ de ce projet était entre autres de baisser le nombre de conseillers généraux, au final il y en aura un de plus, 30 au lieu de 29.

Le Conseil prend acte du décret paru le 24 février dernier, regrette le problème de proximité qui va se poser pour les cantons les plus élargis et décide de ne prendre aucune délibération en raison de la parution du décret au journal officiel.

Appel à la solidarité

A la demande de l'association des maires du Var, le Conseil Municipal décide, à la majorité de 10 voix, de lui verser une somme de 50,00 €, pour venir en aide aux communes sinistrées de ce département, suite aux récentes intempéries qui les ont touchées.

Informations diverses

L'ouverture de la pêche est prévue dimanche 9 mars. L'ancien garde-pêche doit être remplacé. Un entretien avec un candidat va avoir lieu. Concernant sa rémunération, M. Rouby suggère un intéressement selon le nombre de cartes vendues. Il lui est rappelé que cette activité donne lieu à un versement d'une indemnité annuelle.

Tour de table

M. Saint-Etienne est satisfait de la distribution de nouveaux conteneurs pour le tri sélectif.

M. Schaal est satisfait de l'élagage du noyer qui a été fait à Ritoire. Le syndicat des eaux a fait des retouches d'enrobé mais les bas côtés de la rue des Lavoires ont souffert des travaux de changement de compteur. M. Verhoeve a-t-il été sollicité pour faire tailler ses haies ? Un courrier lui a été adressé. A l'entrée de Ritoire, en venant du camping, beaucoup d'eau ruisselle dans la rue. Concernant le problème d'eau au Moulin du Soleil, les températures clémentes de cet hiver ont permis une faible formation de plaque de verglas, ce qui aurait pu considérablement compliquer la circulation. Il est rappelé la réunion du 10 mars prochain avec les riverains concernés pour discuter des travaux envisagés.

Mme Velin informe le Conseil que les travaux du confessionnal et du banc d'œuvre sont achevés. Une bénédiction aura lieu le 28 juin prochain à l'occasion de la messe de la Saint-Pierre. Un concert de

gospel aura lieu le 5 avril prochain à l'église. Mme Velin a assisté à une réunion de la commission développement économique et emploi de la communauté d'agglomération où il a été fait part de l'aide que celle-ci a apporté à une commune qui souhaitait faire dépolluer un site.

M. Rouby informe que de nouveaux macarons pour l'accès à la déchetterie sont disponibles sur place, sur présentation d'un justificatif de domicile. Toutes les déchetteries de l'agglomération sont désormais accessibles à ses habitants.

M. Guéguin signale deux trous en formation à la Bête, rue de la Croix Blanche, en venant de Bréval.

Mme Poussard a assisté à une réunion eau – assainissement et déchets de la communauté d'agglomération. La déchetterie d'Ivry la Bataille est désormais accessible. Un point a été fait sur les travaux déjà effectués. Concernant le SIRP, un questionnaire sur le mode de garde le mercredi après-midi et la participation aux activités périscolaires a été distribué aux familles. Les horaires de transport ne changeront pas à la rentrée de septembre.

Dans l'assistance, Mme Barathon informe le Conseil d'un courrier qu'elle a transmis en mairie suite aux travaux de raccordement à l'assainissement collectif qui se sont récemment déroulés. Le maire lui indique que ce courrier a été transféré à la communauté d'agglomération suite au transfert de compétence. Mme Barathon tient à préciser que le mécontentement dont elle a fait part lors de la dernière séance était justifié car le devis que la société Solution TP avait fourni pour les travaux correspondait à la réalité des besoins.

M. Charpentier s'étonne qu'aucun bilan de mandat ne soit présenté par le maire alors que se tient la dernière réunion de l'actuel Conseil Municipal. M. Glanard lui rappelle qu'il n'a pas le droit de présenter de bilan en période électorale. Il souhaiterait que les habitants de la commune soient plus consultés sur tous les projets les concernant.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22h40.